



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

JEAN-PIERRE LANFRANCHI

TÉMOIN D'UN DEMI-SIÈCLE DE THÉÂTRE CORSE

P5 À 7



1,75€



ENTREPRISE

BELLA TCHIX:
DIX ANS DE CRÉATION
P18

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4

AGENDA P8 • BRÈVES P20

CARNETS DE BORD P22

ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



OLIVIERS ET XYLELLA

CONSEIL
D'ÉTAT

KAMPÀ

S O M M A I R E À LA UNE

JEAN-PIERRE LANFRANCHI

TÉMOIN D'UN DEMI-SIÈCLE
DE THÉÂTRE CORSE

ENTREPRISE

BELLA TCHIX:
DIX ANS DE CRÉATION

OPINIONS

P5 À 7 DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

EN BREF ET EN CHIFFRES

DETTI È FATTI

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P8

P20

P21

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Colpu di Trafalgar

Dui settimane fà, millai è millai di passaghjeri sò stati bluccati, senza pudè parta da Corsica nè mancu vultà nant'à l'isula. Un movimentu suciali express, di solu 24 ori. Ma l'affari chì ci voli à sottulinea, hè soprattuttu puliticu. Nanzi à quilla famosa assemblea generali di a Camara di Cummerciu in Aiacciu chì duvia trattà frà altru di u cartulari di a gistioni di i porti è di l'aeruporti, Gilles Simeoni, sicondu certi fonti, avia dighjà appruntatu «u so colpu». Amparendu chì u Statu avia da fà cunnoscia durante quillu appuntamentu riservi nant'à u latu ghjuridicu di a ciazioni di un sindicatu mistu apartu, u Presidenti di l'Esecutivu hà aspittatu l'intervinzioni à u microfonu di u poveru Secretariu generali à l'affari corsi nant'à u sughjettu pà lancià u so assaltu. Parlandu di «dichjarazioni di guerra à a Corsica» cù una zerga mai vista dipoi ch'ellu hè à u puteri, Gilles Simeoni ci l'hà fatta à mettasi tutta l'assemblea in a so stacca è à crià un tarramotu incù cunsiquenzi impurtanti è una mediatizzazioni naziunali, fendu ancu vultà a Corsica inde l'almanaccu puliticu di u guvernu Barnier chì n'avìa poca primura fin'è tandu. Un colpu puliticu riisciutu pà u presidenti di l'Esecutivu, mentri ch'ellu hè più cà mai criticatu pà a so assenza di risultati à tutti i livelli à a Cullittività di Corsica. S'ellu era una manera di pruvà à ritruvà calchi upinioni pusitiva, ùn hè micca sicura chì issu blucchimi sighi piaciutu nant'à u mumentu à a pupulazioni, s'è no lighjimu tutti i cummenti chì sò fiuriti nant'à i reti suciali. Videndu podassi l'ombra di a disfatta spuntà pà i prossimi tarrituriali cù un riturnu in forza pussibili di a diritta o di un'allianza di guasgi tutti l'uppusizioni contr'à ellu, Gilles Simeoni hà appruffittatu di issa stonda pà fassi valè. Ma ùn hè micca a rilancia di u prucedimentu di Beauvau cù u so fiascu prubabili di pettu à u cuntestu puliticu naziunali chì u pudarà salvà. Di più cà u totem di l'autunumia, u presidenti di l'Esecutivu hè aspittatu nant'à ciò chì tocca u più a vita di i Corsi tutti i ghjorni. Saria ora ch'ella sighi capita dipoi guasgi deci anni... ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

«**Les calculs sont pas bons, Kevin**». Vous vous souvenez? Non? C'était en 2019. La vidéo du sketch d'Ines Reg avait fait un carton. Cinq ans plus tard, les calculs sont encore moins bons, mais nul n'a envie de rire en regardant les contenus diffusés par la chaîne parlementaire. Et pour ce qui est de mettre des paillettes dans nos vies, on serait plutôt sur la paille. Enfin «on»... l'État. Et en pareil cas, l'État, ce n'est plus le monarque ou la représentation politique mais la masse des citoyens appelés à l'effort. Certes, l'Élysée, le Sénat et l'Assemblée nationale, après avoir un temps prévu d'augmenter leurs budgets, y ont renoncé. C'est ce qui s'appelle «faire un geste» ou «envoyer un signe». On peut toutefois prédire sans trop risquer de se tromper que président et parlementaires devraient mieux survivre à cette concession à la rigueur que ceux qui, et pour cause, n'avaient pas décidé d'élargir leur budget 2025 et n'ont pas attendu 2024 pour chercher sur quelles dépenses rogner. Ils n'ont sans doute pas fini de chercher. Tout comme entend le faire une partie de l'opposition qui affirme que l'argent ne manque pas, mais qu'il s'agirait de savoir où il passe. Reste que non content d'économiser, il faut de nouvelles recettes. On parle de faire contribuer (exceptionnellement) les plus fortunés, ce qui fait pousser des cris d'orfraie au P.-D.G. de Stellantis à qui on n'a littéralement rien demandé attendu que sa résidence fiscale est au Portugal; mais saluons malgré tout cette belle solidarité entre gens bien portants. La TVA sur les abonnements au gaz et à l'électricité doit être relevée pour passer de 5,5 % à 20 %. Quoi d'autre? Par chance, en France, qu'on n'ait pas de pétrole ou plus un radis, on a toujours des idées! Les propositions fusent. Taxons (à nouveau) les propriétaires de chiens, suggère le journaliste François Lenglet. Et aussi la viande rouge, renchérit le quotidien La Dépêche. L'Institut Montaigne propose quant à lui de taxer le sucre, ce qui serait bon et pour notre santé (nous mangerons plus de fruits et légumes! Ou pas) et pour celle des caisses du pays. Une chose est sûre, au vu des résultats de la dernière enquête Covi-Prev, inutile d'espérer retirer une somme substantielle en taxant les produits d'hygiène et de prophylaxie. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

-  **Circinellu2a** @Circinellu_2a · 3h
Aux propriétaires de chiens, puisque l'Etat ne sait plus comment racketter les gens, préparez vous à ça, puisque si l'Allemagne le fait, je pense qu'il n'y a pas de doute sur le fait que son toutou français va le faire aussi.
-  **JeanPaulepanda** @JeanPaulepanda · 17h
Une niche fiscale
-  **frederic** @frederictwitadu · 12h
ça mettrait la France aux abois 🤔
-  **stragnaccia** @isulasola
M'en fou mon chien c'est un voyou il paiera rien
-  **beach_therapy** @aita_santua · 18h
On en ferait une sur les blaireaux
Avec tous les députés et les ministres ça serait le jackpot aussi!
-  **LCI** @LCI · 13 oct.
L'impôt "minimal" des plus riches "aura un effet pervers" avertit Carlos Tavares
-  **AnnJill** @AnnJill1000 · 2h
Taxer les produits sucrés pour favoriser l'achat de fruits et légumes : la proposition choc de l'Institut Montaigne
-  **Maxencia** @Maxencia · 5h
On parie que ça mettra combien de temps pour que cette fameuse taxe ne serve pas à acheter à plus bas prix des fruits et des légumes mais qu'elle servira encore une fois à remplir des poches qui n'en n'avaient pas besoin ?!
-  **Grégoire Cousin** @Cousin_Gregoire · 6h
Interdisez aux industriels d'ajouter du sucre! Plutôt que taxer les pauvres soit disant "pour leur bien".
-  **Le Parisien** @Le_Parisien
43 % des Français ne portent pas le masque même en cas de symptômes

Près d'un Français sur dix indique également ne jamais se laver les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique, selon une étude de Santé publique France

HUMEUR

Vous reprendrez bien une cure d'austérité?

Projet de rigueur, crise des finances publiques, économie d'échelle, réduction du train de vie de l'État, coup de rabot dans les dépenses publiques, coupes budgétaires, effort collectif. Appelez-le comme vous voulez, tournez les phrases et les périphrases dans n'importe quel sens. 60 milliards d'euros d'économies, ça porte un nom et un seul: une cure d'austérité! Et qu'importe la rhétorique utilisée par le gouvernement pour faire passer la pilule, la finalité reste la même: remplir les caisses de notre pays qui crie «faillite» depuis plusieurs décennies, pour ne pas dire quelques siècles. Les années se suivent et comme dit l'adage, elles se ressemblent. Mais cette année, rendons à César ce qui appartient à César. Le gouvernement et le nouveau Premier ministre ont plutôt été cash et directs. Les Français voulaient de la transparence, eh bien la cure d'austérité ressemble à une véritable liste au Père Noël. On peut même la trouver sur le site du gouvernement. Alors, pêle-mêle et de manière non exhaustive, on retrouve dans la hotte du Père Barnier: 21,5 milliards d'euros de baisse pour le fonctionnement de l'État, 5 milliards d'euros en moins pour les collectivités locales, augmentation de l'écotaxe, une contribution exceptionnelle pour les grandes entreprises, 4 000 enseignants en moins, rien que ça, à quoi s'ajoutent d'autres économies et taxes plus techniques, comme sur le rachat d'actions ou encore les locations de type Airbnb, etc. Enfin, vous l'aurez compris, on fait des économies partout où cela est possible et... impossible. Suivez mon regard en direction de l'Éducation nationale, de la formation ou encore du handicap, mais aussi du sport. Le grand retour des «choses non essentielles». Rassurez-vous, quelques cadeaux fiscaux sont de la partie. Il ne faut pas abuser non plus. Mais tout de même, essayez de vous rappeler de la dernière fois où, via une notification sur votre téléphone, un journal télévisé, un quotidien imprimé pour les plus anciens, on ne vous a pas rappelé que le pays traversait une crise économique et qu'il fallait se serrer la ceinture? Personnellement, je n'en ai pas souvenir... ■ **Christophe GIUDICELLI**

JEAN-PIERRE LANFRANCHI

TÉMOIN D'UN DEMI-SIÈCLE DE THÉÂTRE CORSE

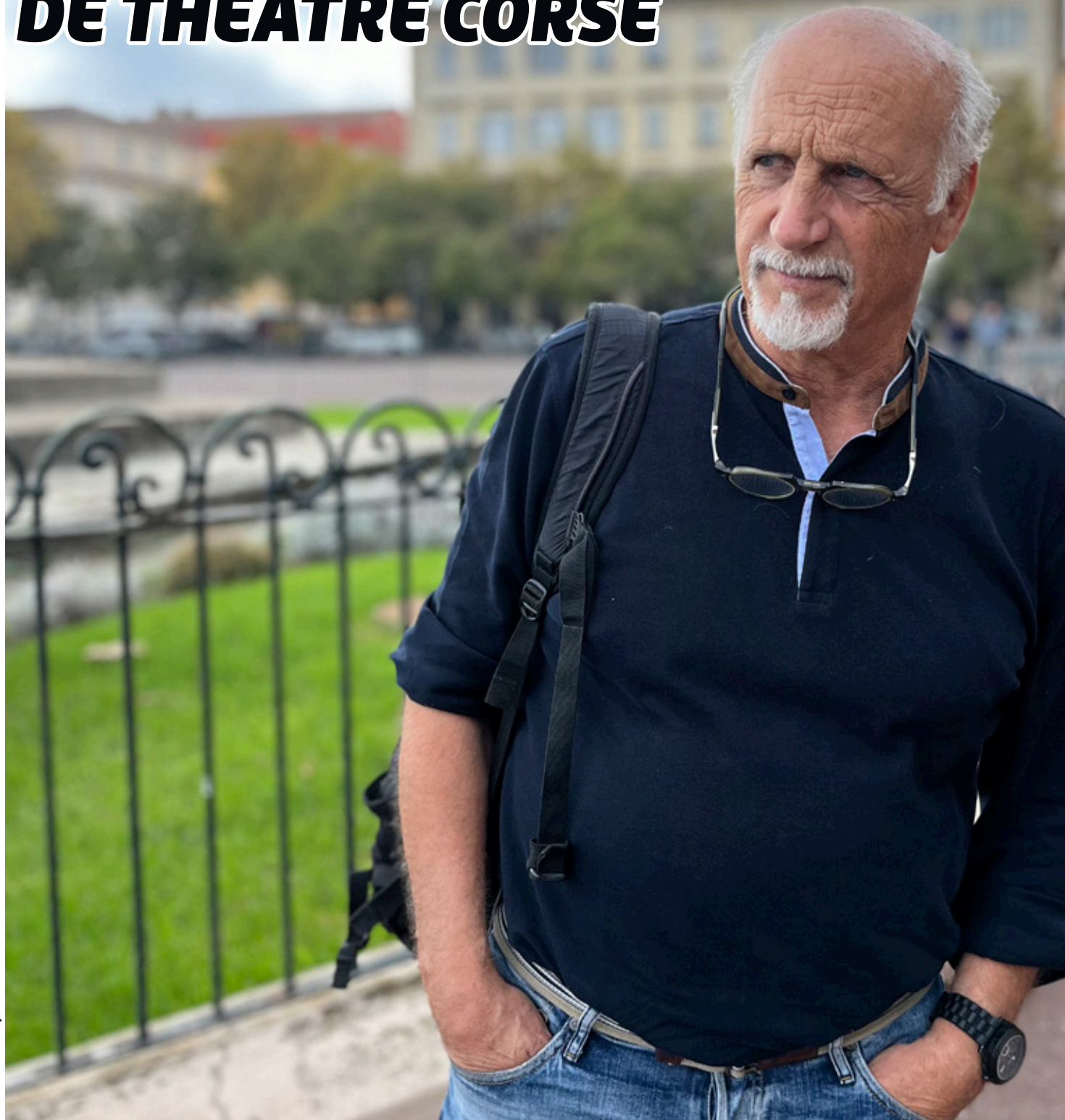


Photo Christophe Giudicelli

Metteur en scène et comédien, fondateur de la compagnie Unità Teatrale, Jean-Pierre Lanfranchi revient sur scène avec Don ch'è rottu, sa version de Don Quichotte dont le premier volet sera joué les 22 et 25 octobre, à Corte puis Porto-Vecchio. L'occasion pour lui d'évoquer sa vision du théâtre insulaire et de revenir sur 50 ans de carrière.



*« C'est notre langue.
Je ne suis pas un militant
particulier de la langue,
mais je pense qu'il est essentiel
de l'utiliser.
Si nous ne le faisons pas,
personne ne le fera à notre place.
La langue corse a sa propre
poésie, sa propre musique
et nous permet de penser
les choses différemment. »*

Photo Christophe Giudicelli

Comment êtes-vous arrivé sur les planches ?

Je suis né à Vezzani où j'ai passé mon enfance, mais je suis parti très tôt au Maroc à l'âge de 13 mois. Puis, en raison des événements, nous sommes remontés à Paris, à Nanterre, puis à Champigny. Le maire était de Vezzani. J'avais la chance d'être dans une ville qui faisait partie des villes de la « ceinture rouge » comme on les appelait à l'époque, avec beaucoup de mairies communistes et un gros travail autour de la politique culturelle. Nous avions des maisons de jeunes et de la culture avec tout un tas d'activités. C'était extraordinaire. Il y avait un véritable bouillonnement et j'ai eu la chance de prendre des cours avec des personnes de l'école de Jacques Le Coq qui est une école de réputation internationale, spécialisée dans le travail du corps. À Champigny, à l'époque, on faisait des petites représentations, comme des spectacles de fin d'année. J'avais 15, 16 ans et on jouait sur les places de la ville.

Le théâtre était-il une vocation à ce moment-là ?

Au départ, je n'avais aucune intention de devenir acteur ou metteur en scène. Je faisais cela parce que ça me plaisait, c'était un endroit où les choses étaient permises, un drôle d'endroit de liberté. Puis après je me suis aperçu que c'était un voyage qui me plaisait. J'ai continué mais à aucun moment je ne pensais devenir « quelque chose ». Après, j'ai eu l'opportunité de rentrer en Corse. À l'époque, le seul théâtre qui existait était le Théâtre 196, j'ai commencé à suivre les cours et l'année suivante, c'est moi qui le dirigeais. J'étais surpris, j'avais à peine 23 ou 24 ans.

On est au milieu des années 70...

Mes premiers pas, quand je suis revenu ici, c'était avec le Tavagna Club. On faisait des veillées avec beaucoup de théâtre, des chansons... C'était très formateur, des spectacles fleuves qui duraient trois heures. On jouait n'importe où avec une bande de camarades. Dans les années 70, en Corse, on vivait une émulsion culturelle incroyable. On avait une liberté d'expression totale. On ne se posait pas de question, on pouvait aborder tous les sujets et c'était une époque où on était très engagés politiquement. On parlait de la vie du village, de la vie politique, des fraudes électorales des feux, du vieillissement, de tous les sujets. Il y avait aussi de l'humour.

Comment en êtes-vous arrivé à fonder Unita Teatrale ?

C'est arrivé plus tard, d'abord j'ai travaillé avec A Cumpagnia di l'Oimu puis avec U Teatrinu. En mai 1999, j'ai créé une nouvelle compagnie pour travailler autrement et j'ai créé UnitaTeatrale. J'ai toujours travaillé pour qu'il y ait une représentation du théâtre en langue corse la plus large possible, mais aussi l'exploration d'un théâtre plus large également. Et pas seulement des comédies qui font rire, il faut aussi de l'intime.

Votre vision du théâtre, justement ?

Pour moi, le théâtre c'est une prise de parole publique. Si les politiques transmettent leur vision par la parole, le théâtre, lui, aborde les témoignages d'une époque et n'est pas seulement un divertissement. Il aborde des sujets et pose des questions sans donner forcément de réponses. C'est un espace de réflexion. Je pense que tout théâtre est engagé. Même le théâtre de boulevard raconte la vie bourgeoise.

Vous avez adapté, notamment, La Cerisaie. En quoi cette pièce russe de 1904 peut-elle trouver un écho dans la Corse contemporaine ?

Tchekhov, c'était très important. Tchekhov, ça nous ressemble tellement, cette écriture, cette nostalgie... Il y a l'abandon des terres. Aujourd'hui, on parle des chalets, des Airbnb, des hôtels, des choses pour les touristes. C'est Tchekhov qui le raconte. Dans cette pièce, j'avais fait en sorte de lier la perte de la terre avec la perte de la langue avec pour propos : « Je suis le seul qui rachète la propriété et qui se permet de parler corse, mais en fin de compte, tous les autres ont perdu leur langue. Quand tu donnes ta terre, tu te donnes, tu te vends et tu te perds. » Le théâtre est un témoin, mais un témoin qui prend du recul. Il prend le temps de voir ce qui se passe autour de lui. Par exemple, j'ai monté une pièce sur un homosexuel malade du sida en fin de vie dans un hôpital. Ces sujets sont souvent tabou, et j'ai voulu aborder la réalité de manière franche.

Pourquoi le faire en langue corse ?

Parce que c'est notre langue. Je ne suis pas un militant particulier de la langue, mais je pense qu'il est essentiel de l'utiliser. Si nous ne le faisons pas, personne ne le fera à notre place. La langue corse a sa propre poésie, sa propre musique et nous permet de penser les choses différemment.

En adaptant l'œuvre de Cervantes, Jean-Pierre Lanfranchi s'est lancé dans un projet de longue haleine, le spectacle se décline en effet en trois épisodes distincts étalés sur trois ans. Plusieurs questions se sont posées à lui. À commencer par celle du «respect» du texte: fallait-il en préserver l'intégralité? se permettre des ajouts? modifier l'ordre des séquences narratives? Puis celle de la narration: qui va dire le texte? comment? Enfin celle du théâtre: quoi montrer? comment? pourquoi? «Adapter une telle œuvre pour le théâtre est une gageure. Elle met en jeu plus de 600 personnages, qui évoluent dans 126 chapitres, contenus dans deux tomes écrits à 10 ans d'intervalle, le premier en 1605 et le second en 1615. Il faudrait une pièce de 48 heures pour en raconter toutes les péripéties», rappelle le metteur en scène qui, pour cette entreprise, a voulu «explorer un univers qui m'a toujours attiré mais dont je m'étais, jusqu'ici empêché l'accès: le théâtre d'objets et celui de marionnettes». Il s'est donc tourné vers Marzia Gambardella, comédienne, danseuse et marionnettiste, pour faire émerger, selon les termes de celle-ci: «Un langage visuel dans lequel jeu d'acteur, danse, marionnettes et arts plastiques se mélangent». Jean-Claude Lanfranchi a donc travaillé avec Marzia Gambardella qui, outre la manipulation des marionnettes, l'assiste pour la mise en scène, mais aussi la scénographe Alice Delorenzi, l'atelier de costumes Costumiera Capricci à Livourne ainsi que Franck Rossi pour le son et Joël Adam pour la lumière. La traduction du texte a été réalisée par Sonia Moretti. «L'idée est, bien entendu, de servir le propos de l'auteur et de la forme qu'il en a donné, car au-delà d'un roman qui se veut comique et empreint de la folie de son héros, Cervantès nous embarque dans un processus de création où les personnages guident l'écrivain dans les méandres de leurs imaginations, ce qui pour l'époque représente une conception tout à fait moderne et même révolutionnaire. L'adaptation, telle que je l'ai pratiquée, a consisté à figurer la présence de l'auteur-narrateur et le rapport entre l'auteur et ses deux personnages principaux comme deux complices d'une même écriture» ajoute Jean-Pierre Lanfranchi qui interprète Cervantes. ■ AN

Photo Mathieu Aline



Vous avez aussi une passion pour Molière...

Pour Molière, qui est un génie, comme pour d'autres auteurs, tels que Camus. Chaque auteur offre un voyage différent. J'ai monté plusieurs pièces de Molière à l'occasion du 400^e anniversaire de sa mort. C'était un grand témoin de son époque, qui a dû faire des concessions pour exprimer ses idées, notamment sur des thèmes comme le rapport homme-femme et le désir.

Quelles sont vos sources d'inspiration?

C'est la vie! Je n'ai pas de source particulière d'inspiration. Quand je m'attache à un travail, j'essaie de me documenter un maximum, de rencontrer des gens qui ont une connaissance sur le sujet, de débattre avec plein de gens. J'ai des amis qui me servent de boosters de réflexion. Pour Don Quichotte, par exemple, j'ai rencontré des professeurs d'espagnol, des gens qui ont travaillé là-dessus. J'ai écouté toutes les conférences possibles sur Internet et je me suis documenté dans des livres. Ensuite, je me laisse imprégner et j'essaie de voir ce que je peux en faire.

Que préférez-vous?

La direction d'acteurs? La mise en scène? L'improvisation?

On essaie de s'attacher à tous les détails. On s'intéresse surtout à ce qui fonctionne ou pas. Est-ce que ça sert le propos? Si ça ne le sert pas, comment peut-on améliorer l'efficacité? Pour moi, il n'y a pas de méthode unique. C'est comme un sculpteur: il part d'une matière et la relation entre la matière et le sculpteur crée l'œuvre. Mais au départ, il ne sait pas exactement ce qu'il va en faire.

Qu'est-ce qui fait la spécificité du théâtre insulaire?

Je ne sais pas si on a vraiment une spécificité. J'ai toujours dit qu'il faut faire du théâtre en corse pour qu'un jour, il existe un théâtre corse. Actuellement, je ne pense pas qu'on ait une

marque de fabrique, on n'a pas une tradition comme le théâtre élisabéthain. Notre théâtre est encore jeune. Nous avons très peu d'auteurs de théâtre corses, très peu d'écrits. Cela explique pourquoi il y a beaucoup d'adaptations de textes magnifiques d'autres langues. Notre langue peut porter ces textes et c'est déjà énorme. On fait souvent avec des bouts de ficelle. Mais malgré tout, il y a des œuvres de qualité ici qui peuvent rivaliser avec n'importe quel théâtre national. J'avais proposé que la Collectivité de Corse loue un espace à Avignon pour montrer nos pièces, afin d'affirmer notre identité et notre qualité artistique.

Vous êtes le témoin d'un demi-siècle de théâtre corse. Comment a-t-il évolué?

Au début, on était quelques-uns, une poignée même. Maintenant, il y a une pléthore de compagnies. Certaines travaillent toujours avec les mêmes personnes, d'autres embauchent selon les projets. Mais le théâtre a progressé. Il y a eu une volonté politique, la décentralisation des fonds nationaux vers les collectivités a aussi donné une impulsion pour professionnaliser les compagnies. Aujourd'hui, il y a un niveau qui est devenu très intéressant et il a passé un cap. Nous avons des comédiens et comédiennes, des metteurs en scène talentueux. Ce qui nous manque vraiment aujourd'hui, c'est une écriture qui va inventer quelque chose de nouveau dans le théâtre, surtout en langue corse.

N'y a-t-il pas inconsciemment un blocage artistique?

Il y a une peur d'inventer, de s'émanciper. Il y a des sujets qu'on ne peut pas aborder sans être catalogué. Cette pression est inconsciente, il y a un désir de liberté mais en fin de compte, on se sent bridé inconsciemment. On entend des voix qui disent: «Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne». Pourtant, il faudrait oser, proposer et inventer. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

EXPOSITION

Le cri du silence

Antoine Agoudjian est né en 1961 de parents français d'origine arménienne, ses grands-parents étant des rescapés du génocide arménien de 1915, et a grandi à Alfortville. Il a découvert la photographie lors d'un séjour aux États-Unis en 1986. Après le tremblement de terre qui a frappé l'Arménie le 7 décembre 1988, il s'y rend avec une ONG, en qualité de logisticien et interprète et, lorsque son travail d'aide humanitaire le lui permet, il réalise des photos. À son retour en France, deux ans plus tard, il publie ce reportage dans l'ouvrage *Le Feu sous la Glace*, préfacé par Alberto Moravia. Puis il publie *Portraits des Restos du cœur*, préfacé par Frédéric Dard et, sous l'impulsion de Robert Doisneau, il intègre l'agence photographique Rapho. Hanté, dès ses débuts, par la thématique du chaos et convaincu qu'elle ne peut être abordée que frontalement, il a couvert les terrains de guerre en Irak, en Syrie et en Artsakh (Haut-Karabagh), mû par le besoin, « *non pas d'être l'un des acteurs de cette tragédie, mais d'en être l'un des témoins vivants* ». En 2017, à Mossoul, il accompagne des soldats irakiens en première ligne face aux combattants de Daech : ce reportage, publié par *Le Figaro Magazine* lui vaut de recevoir le prix du public des Prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre. Entre-temps, Antoine Agoudjian a entrepris « *une quête photographique visant à mettre en images les récits légués par mes grands-parents* », qui se réfugièrent en France sous le statut d'apatrides dans les années 1920. « *Je puise des allégories dans mon imaginaire et cherche à évoquer par l'image cet héritage oral. J'ai d'abord constitué, en noir et blanc, une fresque chargée de la mémoire d'un monde anéanti, cherchant la trace de vestiges engloutis dans des lieux empreints du vide laissé par l'effacement d'un peuple. Depuis 2015, j'ai décidé de passer à la couleur afin de créer une symbiose entre Mémoire et Histoire. Par cette rupture esthétique, j'intégrais désormais le réel dans ma démarche afin que se superposent passé et présent.* » Le 27 septembre 2020, l'Azerbaïdjan, épaulé par la Turquie, attaquait la République d'Artsakh (Haut-Kharabagh), une offensive militaire de 44 jours qui aboutit à la défaite arménienne puis, en septembre 2023, vida l'Artsakh de sa population arménienne, sans que cela suscite une intense émotion au sein de l'opinion internationale ; les médias préférant évoquer un « *conflit interethnique* » ou un « *casse-tête ethnoterritorial* ». Lauréat du Visa d'or humanitaire du Comité international de la Croix-Rouge en 2021 pour son reportage sur ce « *conflit du Haut-Kharabagh* », Antoine Agoudjian nous rappelle que « *l'impunité et le déni constituent un terreau fertile pour la récidive. Si l'on cède face à la tyrannie, alors on donne raison au mal* ».

Du 21 novembre au 21 décembre 2024 (du lundi au vendredi : 9 h-12 h / 14 h-18 h Galerie Une Volta, Bastia. [i 04 95 32 12 81 & una-volta.com](https://www.une-volta.com)



PLURIDISCIPLINAIRE

Rencontres de l'esprit critique

Fake news, photographies ou vidéos générées par IA mais présentées comme des « documents », allégations érigées en vérités par certains influenceurs dans des domaines aussi divers que la santé, le sport ou l'économie. Difficile de savoir qui croire, quoi croire. Au point que parfois, le doute prévaut, au risque de faire le lit du complotisme : si on nous envoie tant de messages trompeurs, c'est qu'on ne nous dit pas tout ! Aussi a-t-on vu s'installer une défiance envers scientifiques, soignants, journalistes, politiques mais aussi historiens ou géographes. Face à ce constat, les Rencontres de l'esprit critique ont vu le jour en 2021 à Toulouse ; elles rassemblent tous les ans le grand public et des experts de nombreuses disciplines lors d'un événement gratuit et populaire pour promouvoir les sciences, la méthode scientifique et l'esprit critique. En rappelant que « *L'esprit critique, ce n'est pas tout critiquer, ni douter de tout. C'est savoir analyser calmement, avec méthode, repérer les informations qui pourraient poser question, les vérifier en s'appuyant sur des sources solides, évaluer les interprétations, les confronter et savoir distinguer les faits et les interprétations* ». En 2024, ces rencontres sont devenues itinérantes et des événements sont proposés dans d'autres territoires, notamment Bastia, en partenariat avec l'association Emaho dans le cadre du festival Bastia Ville Digitale. Avec d'abord une exposition, En route vers l'esprit critique, proposée par le dessinateur de BD Romain Meunier, collaborateur de la revue Science et pseudo-sciences et des ateliers pour les scolaires sur le thème du sport. Également, le 18, un « *apéro hypnose & mentalisme* » avec l'illusionniste et mentaliste Clément Freze qui présente ensuite *Showcase*, spectacle-conférence destiné à susciter des comportements de doute raisonné et décortiquer les biais cognitifs qui mènent à la crédulité ou à l'adhésion aux théories du complot. Puis, le 19, « *Savez-vous douter ?* » une conférence de Thomas Durand, vulgarisateur scientifique sur Youtube, qui invite à considérer le doute comme un outil essentiel pour la réflexion et l'acquisition de connaissances suivie d'une table ronde qui réunit sportifs, scientifiques et vulgarisateurs pour évoquer le thème du sport en tant que terrain d'expérimentation de l'esprit critique. Toutes ces animations sont gratuites et tout public mais il est recommandé de s'inscrire pour y assister.

Les 18 et 19 octobre 2024. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. [i lesrec.fr/bastia/](https://www.lesrec.fr/bastia/)



**CREATION
SOCIETE**

N° 01

RASCARS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : Lieu-dit Piazze
20253 Barbaggio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BARBAGGIO du 23/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : RASCARS
Siège : Lieu-dit Piazze, 20253 Barbaggio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros
Objet : L'acquisition et revente de véhicules. L'entretien mécanique de tous véhicules, l'achat de pièces détachées ou toutes autres marchandises liées au secteur d'activité.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Monsieur Guillaume RASCANIER, demeurant Lieu-dit Piazze, 20253 Barbaggio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09 octobre 2024, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Monticello Bâtiment.
Objet social : Les travaux de maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre du bâtiment, les travaux de terrassement et de rénovation, les activités de platerie, isolation thermique et phonique, Placoplatre, pose de cloisons, plafonds décoratifs et toutes activités annexes, connexes et complémentaires.
Et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous les objets similaires, connexes ou complémentaires de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, par son exploitation directe ou la prise de participation.
Siège social : Place de l'église, quartier U Fragnu, 20220 Monticello (Haute-Corse).
Capital : 1.000 €.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation. R.C.S : Bastia.
Président : Monsieur Joel CANAVA, demeurant Place de l'église, quartier U Fragnu, 20220 Monticello (Haute-Corse).

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS LIPAKA, au capital de 1000 €. **Siège :** Chez M. FREDERIC MASOTTI, Les Hauts de Rasignani, 26, Route du Capitello, 20290 Borgo.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.
Objet social : Brasserie, café, restauration
Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000,00 €.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant (y compris aux conjoints et partenaires pacsés des associés), qu'après avoir respecté la procédure du droit de préemption.
Présidente : Mme Karine, Marie MASOTTI, née ALERINI, demeurant Les Hauts de Rasignani, Lot N°26, 20290 Borgo.

N° 04



INTUITION CREATIVE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 77.904 euros
Siège social : RD 71 - Favale
20221 Cervione

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 01/10/24, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : INTUITION CREATIVE
Siège : RD 71 - Favale - 20221 Cervione
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 77.904 euros
Objet : Direction artistique : Le management et la coordination de projet, la stratégie et le conseil en matière de communication visuelle et communication d'entreprise ainsi que la création artistique ;

- * Identité visuelle de marque/entreprise : design global de marque : Conseil stratégique de positionnement, naming, moodboard, logotype & identité visuelle, charte graphique, packaging, déclinaison produit tous supports ;
- * Stratégie marketing et outils de communication ;
- * Déclinaison graphique produit tous supports ;
- * Digital design : Site internet UI & UX (User Interface & User Expérience) , réseaux sociaux ;
- * Retail design : Signalétique, décoration, enseigne... ;
- * Accompagnement des auteurs dans l'édition des œuvres [design, gestion, communication, production, financement].
- * Vente de produits créés par STUDIO EUCALYPTUS [oracle, cartes postales, affiches, livres et gadgets divers...] et achat et revente de produits de créateurs [bijoux, bougies, thé...];
- * Création et organisation événementielle [ateliers de 3h, atelier journée, séjour et festival] : Concept de l'événement, recherche du lieu de réception, scénographie, gestion et coordination des sous-traitants ;
- * Location d'espace de coworking, cabinet de thérapie/massage, salle de pratique [danse, yoga] ;
- * Cours de yoga.

.../...

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Anne Laure Hélène Pierrette, demeurant Le Concorde II, 604, Av de La Libération, Appart 148, 20600 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA-20600.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 7 octobre 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CPP
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : Centre Commercial Port Toga - 20200 Bastia
Capital social : 10.000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Objet : L'acquisition de biens immobiliers ou mobiliers, la réalisation de travaux d'aménagement et de construction, l'administration, l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, leur réparation, leur modification et leur revente ; d'une manière générale l'activité de promotion immobilière et la réalisation d'opérations juridiques, administratives et financières concourant à cette activité.
Admission aux associés et droits de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Transmission des actions : Toute transmission d'actions et de valeurs mobilières est soumise aux procédures de préemption et d'agrément.
Président de la société : SAS CORIN inscrite au RCS de Bastia sous le numéro 337 921 860, domicilié à Bastia (20200), Centre Commercial Port Toga, représentée par son Président Noël DEVICHI.
Immatriculation : Au R.C.S de Bastia.

Pour avis, Le président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 octobre 2024, établi à LURI, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée
DENOMINATION : CAP.TP
SIEGE SOCIAL : Hameau de Campu, Strada di A Giurdana à LURI [20228].
OBJET : Tous travaux de terrassements ainsi que la réalisation et l'entretien de routes, voies et réseaux divers. La réalisation de tous travaux publics. La réalisation de tous travaux de maçonnerie. La réalisation de tous travaux de démaquillage et d'entretien de terrain.
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : Monsieur TOMEI Stéphane, Pierre, Jean demeurant Hameau de Licetu à LURI [20228] ;
Monsieur TOMASI Petru-Dumenicu demeurant Hameau de Piazza à LURI [20228].
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07

GB IMMO

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social :
8, Lotissement Le Lancone
20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Biguglia du 14/10/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : GB IMMO
Siège social : 8, Lotissement Le Lancone, 20620 Biguglia
Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur BILLY GIABICONI, né le 18 novembre 1991 à BASTIA (2b), de nationalité française, demeurant 8, Lotissement Le Lancone, 20620 Biguglia
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ;
Agrément obtenu à la majorité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

LEONETTI ENTREPRISES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 400.000 euros
Siège social : Rue U Carrughju
20213 Penta-Di-Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 15/10/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : LEONETTI ENTREPRISES
Siège : Rue U Carrughju, 20213 Penta-Di-Casinca
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 400.000 euros
Objet : Holding, détention et prise de participation directe ou indirecte dans le capital de société, groupement ou entités juridiques de tous types
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Sauveur Leonetti, demeurant U Carrughju, 20213 Penta-Di-Casinca
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS.

Pour avis, Le Président.

CORSE REFRIGERATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
135, Route du Capu Biancu
Lot les Hauts de Rasignani 2
20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Borgo du 8 octobre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

CORSE REFRIGERATION

Siège social : 135, Route du Capu Biancu, Lot les Hauts de Rasignani 2, 20290 Borgo

Objet social : Spécialiste dans la distribution de matériels professionnels auprès de toutes les entreprises des métiers de bouche et de toutes entités utilisant des matériels s'y rattachant comme les boulangeries, pâtisseries, bars, restaurants, boucheries, poissonneries, épicerie, collectivités privées ou publiques, grandes surfaces, entreprises diverses, particuliers.

La société réalise la vente, le montage, l'installation, la maintenance et le dépannage 24h/24 et 7j/7 de tous les matériels de ces métiers en assurant toutes les prestations nécessaires.

Les domaines techniques couverts sont : l'électromécanique, le froid, la cuisson, la ventilation, le traitement de l'air, la buanderie et toutes les spécialités nécessaires ainsi que tous les aménagements divers pour les magasins, laboratoires et entrepôts.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur David SUPERCHI, demeurant 135, Route du Capu Biancu, Lot les Hauts de Rasignani 2, 20290 Borgo

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 14/10/2024 Il a été constitué une SAS à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : Patrimmo2B. Capital initial : 1000 euros. Capital minimum : 100 euros. Capital maximum : 1000000 euros.

Siège social : 20217 Ogliastro.

Objet : - L'acquisition, la revente, la location, la gestion et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, en qualité de marchand de biens ; et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. Durée : 99 ans. Président : Mr PATRIZI François demeurant Ogliastro - 20217 Ogliastro. Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être transmises à des personnes étrangères à la société qu'après que la cession ait été agréée à l'unanimité des actionnaires. La cession doit obtenir le consentement à l'unanimité. Admissions : Tout associé a accès aux assemblées et chaque action donne droit à une voix. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

ISULA PHARMA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 51, Fondu - Village
20229 Verdesse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VERDESE du 10/10/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ISULA PHARMA
Siège social : 51, Fondu Village - 20229 Verdesse

Objet social : La commercialisation de tous produits de pharmacie, d'optiques, à usage professionnel et particulier ainsi que toute prestation en rapport avec l'objet social

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Olivier Poletti, né le 01 février 1975 à MARSEILLE, de nationalité française, demeurant 51, Fondu Village - 20229 VERDESE,

Madame Juliette Velan, née le 01 avril 1974 à AIX-EN-PROVENCE, de nationalité française, demeurant 51, Fondu Village - 20229 VERDESE,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.



N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS AM BTP, au capital de 1000 €. Siège : 263, Via Di U Generale Gabis, 20145 Sari-Solenzara.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Tous travaux de maçonnerie générale sous quelques formes que ce soit et toutes activités s'y rattachant et pouvant être utiles à la réalisation de cet objet social.

Travaux publics, gros et seconds œuvre de bâtiment, tous travaux de construction, réparation et rénovation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1000,00 €.

Chaque action donne droit à une voix.

Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Mohamed AKRICHOT, demeurant 263, Via Di U Generale Gabis, 20145 Sari-Solenzara.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Ajaccio du 17/09/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LMS Services 2a

Forme : SASU

Capital : 50€

Siège social : rue du 1er Bataillon de Choc, Immeuble les Bruyères, Bât B, 20090 Ajaccio

Objet : La société a pour objet l'achat et ventes ainsi que la livraison et pose de meubles de cuisine, meubles de salle de bains, appareils électroménager, fenêtres et portes d'entrée et tous les services liés à cette activité.

Durée : 99 ans

Président : Santoni Didier, demeurant Rue du 1er Bataillon de Choc, Immeuble les Bruyères, Bât B, 20090 Ajaccio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Ajaccio,
Le 15 octobre 2024.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 14

CADIMMO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 65.250 €
Siège social :
Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia
539 004 600 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2024, les actionnaires ont décidé de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Supplément, respectivement, la Société Kalliste Révision Comptable et M. Paul FLACH.

Pour avis, Le Président.

N° 15

ATMOSPHERE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social :
Zone Commerciale Grand Sud
Ld San-Lorenzo, 20620 Biguglia
929 049 799 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du Président en date du 04/10/2024, il résulte que : Monsieur Grégory Marc, Frédéric HERBIN, demeurant 8, rue du Chatelet, 511100 REIMS, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 16

ALTOR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 Euros
Siège social : 13, Rue Jean Jaurès
20137 Porto-Vecchio
948 494 596 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 Octobre 2024 : Le nom commercial a été modifiée et devient TIRRENAIR à compter du 11 Octobre 2024. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

MJD

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 533.571,56 €
Siège Social :
Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia
400 965 455 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2024, les actionnaires ont décidé :

- de ne pas renouveler les mandats des Commissaires aux Comptes Titulaire et Supplément, respectivement, M. Cyril BERNARD et M. Tarik ERRAMI ;

- de pourvoir à leur remplacement par la nomination, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2029, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, M. Loïc JOUVERT et en qualité de Commissaire aux Comptes Supplément, la société TALENZ ARES AUDIT.

Pour avis, Le Président.

N° 18

CORIN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 23.314.220,16 €
Siège social :
Centre Commercial Port Toga
20200 Bastia
337 921 860 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2024, les actionnaires ont décidé :

- de ne pas renouveler la SARL ORIGA GROUP dans son mandat de Commissaire aux Comptes Supplément,

- de remplacer le Cabinet AREXPART AVIGNON, Commissaire aux Comptes Supplément, par la société TALENZ ARES AUDIT, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2029.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 19

Le Bout Du Monde

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 402.000 euros
En cours de réduction à 100.000 euros
Siège social : 34, rue Clémenceau
20260 Calvi
510 902 877 RCS Bastia

Par une délibération en date du 30 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé : - de réduire le capital social de 402.000 euros à 100.000 euros, à la suite de pertes, par voie de réduction du nombre des parts.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre cent deux mille euros (402.000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000 euros).

Pour avis, La Gérance.

N° 20



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires AJACCIO (Corse-du-Sud),
3, avenue Eugène Macchini,
Immeuble « Le Régent ».

Suivant acte reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la SAS "Alain SPADONI & Associés, Notaires", le 06/05/2024, la SCI CANALE, au capital de 1524.49€, siège social Les Marines de Porticcio, 20166 GROSSETO PRUGNA, SIREN 423609445 RCS Ajaccio, a décidé de modifier le capital de 1524.49€ pour le porter à 3048.98€. Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Notaire.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 21



LE RENDEZ-VOUS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 3000 euros

Siège social : 1, rue Cynros

20000 Ajaccio

Siège de liquidation :

Bois de la Rallière

85600 La Boissière-De-Montaignu

924 795 750 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10 octobre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 octobre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Benjamin GRANCAMP-PE-RETTI, demeurant 1, rue Cynros, 20000 AJACCIO, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Bois de la Rallière, 85600 LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur.

N° 22

MC TP

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège de liquidation : C/O Madame

Marie Antoinette DE LA ROSSAT

Chemin de Donateo - 20260 Calvi

907 842 892 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024 au Calvi, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Maëlle Clément, demeurant Route de la Mer, 20260 Lumio, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 23

AC TAXI

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Sotta

Lieu-Dit Taglio-Rosso

20137 Porto-Vecchio

Siège de liquidation : Route de Sotta

Lieu-dit Taglio-Rosso

20137 Porto-Vecchio

832 554 901 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er mars 2020 à route de Sotta, lieu-dit Taglio-Rosso, 20137 PORTO-VECCHIO, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Alexis CIABRINI, demeurant route de Taglio-Rosso, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 24

P 2 A

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 €

Antisanti Village - 20270 Antisanti

524 329 265 RCS : Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2024, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Septembre 2024 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé en qualité de Liquidateur : Madame Renée POZZO DI BORGIO, demeurant Lieu-dit Cardiglione, San Benedetto, 20167 ALATA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Antisanti Village, 20270 ANTISANTI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis.

N° 25

AVIS

Suite à l'AGE du 30/09/2024, le Gérant et associé unique de la « SARL MARTELLI ELECTRICITE », Société A Responsabilité Limitée, capital de 43.660,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 529 506 198 dont le siège social est sis 8, rue Scolchetta - 20260 Lumio (Haute-Corse) a décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur André MARTELLI, Gérant a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège social de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 26

R 2 J

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 €

Antisanti Village - 20270 Antisanti

524 331 592 RCS : Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Septembre 2024, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 Septembre 2024 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé en qualité de Liquidateur : Madame Renée POZZO DI BORGIO, demeurant Lieu-dit Cardiglione, San Benedetto, 20167 ALATA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Antisanti Village, 20270 ANTISANTI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis.

N° 27

R 2 J

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 €

Antisanti Village - 20270 Antisanti

524 331 592 RCS : Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Septembre 2024, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, ont :

- Approuver les comptes de liquidation,
- Donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat,

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis.

N° 28

AVIS

L'assemblée générale ordinaire du 31 Décembre 2023 de la SAS CORSICA NETTERA au capital de 1000 euros dont le siège social est Chemin de Monte Carlo - C/ SAS Corse Polymères - 20600 FURIANI et immatriculée au RCS BASTIA sous le 922 414 222, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet au 31 Décembre 2023, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Jean François LUCIANI RAMOIN demeurant Lieu-dit E More - 20248 TOMINO et fixé le siège de la liquidation Lieu-dit E More - 20248 TOMINO.

Pour avis au RCS Bastia.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCORTE DANS NOS BUREAUX

PAR TELEPHONE 0495320440

N° 29

BOULANGERIE DU CAP

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège : Erbalunga, 20222 Brando

Siège de liquidation : Crosciano

20233 Sisco

819 827 932 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Amélie Wafflard épouse Perin, demeurant Crosciano, lieu-dit Vignale, 20233 SISCO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Crosciano, 20233 SISCO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

N° 30

BOULANGERIE DU CAP

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège : Erbalunga, 20222 Brando

Siège de liquidation : Crosciano

20233 Sisco

819 827 932 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 30 juin 2024 au siège de liquidation Crosciano, 20233 SISCO, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Amélie Wafflard épouse Perin, demeurant Crosciano, 20233 SISCO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le liquidateur.

N° 31

AVIS

Suite à l'AGE du 30/09/2024 de la société « MARTELLI ELECTRICITE », Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 43.660,00 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 529 506 198 dont le siège social est sis 8, rue Scolchetta - 20260 Lumio (Haute-Corse), et après lecture du rapport du liquidateur, Monsieur André MARTELLI, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS

PROCÉDURE FORMALISÉE/APPEL D'OFFRES OUVERT

POUVOIR ADJUDICATEUR

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 143.000 € HT

CCIC/DG/2024.040



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques / activités portuaires et aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Accord-cadre à marchés subséquents relatif à la fourniture, le montage et la mise en place de mobiliers et accessoires de bureau pour l'ensemble des sites de Haute-Corse de la CCI de Corse.

Lieux d'exécution :

Hôtel Consulaire
Aéroport de Bastia-Poretta
Aéroport de Calvi Sainte-Catherine
Port de Commerce de Bastia
Port de Commerce de l'Île-Rousse
Antennes Micro régionales de Corte et de Ghisonaccia
Institut Méditerranéen

Durée de l'accord cadre : L'accord cadre est passé pour une durée de quatre (04) ans non renouvelables de sa date de notification.

Nomenclature Européenne CPV : 39130000-2 / Mobiliers de bureau

Caractéristiques principales :

Il s'agit de fournir livrer et monter du mobilier de bureau de type bureau, armoire, table, chaise, caisson, stores (liste non exhaustive) pour l'ensemble des sites de la Haute-Corse de la CCI de Corse.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 7 (sept) lots :

- Lot 1 :** Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services centraux au sein du Palais Consulaire ;
- Lot 2 :** Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services de l'aéroport de Bastia-Poretta ;
- Lot 3 :** Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine ;
- Lot 4 :** Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services du Port de Commerce de Bastia ;
- Lot 5 :** Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services du Port de Commerce de l'Île-Rousse ;
- Lot 6 :** Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les antennes micro régionales ;
- Lot 7 :** Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour l'Institut Méditerranéen de Formation.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel pour l'ensemble des lots conformément à l'article R.2162-4-2° du Code de la Commande Publique :

- Lot 1 :** Montant maximum annuel de 100.000 Euros HT
- Lot 2 :** Montant maximum annuel de 130.000 Euros HT
- Lot 3 :** Montant maximum annuel de 100.000 Euros HT
- Lot 4 :** Montant maximum annuel de 130.000 Euros HT
- Lot 5 :** Montant maximum annuel de 80.000 Euros HT
- Lot 6 :** Montant maximum annuel de 50.000 Euros HT
- Lot 7 :** Montant maximum annuel de 130.000 Euros HT

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-2.1° ; R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al1, R.2162-4 -3°, R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à marchés subséquents et multi attributaires.

L'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1, les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre.

Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre.

Lorsqu'un accord-cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques, l'Entité adjudicatrice organise une mise en concurrence selon la procédure suivante :

1° Pour chacun des marchés subséquents, l'Entité Adjudicatrice consulte par écrit les titulaires de l'accord-cadre ou, lorsque l'accord-cadre a été divisé en lots, les titulaires du lot correspondant à l'objet du marché subséquent ;

2° L'Entité Adjudicatrice fixe un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues ou le temps nécessaire à la transmission des offres ;

3° Les offres sont proposées conformément aux caractéristiques fixées par l'accord-cadre et les documents de la consultation propres au marché subséquent. Elles sont établies par écrit et ne sont pas ouvertes avant l'expiration du délai prévu pour le dépôt des offres ;

4° Les offres irrégulières ou inacceptables pourront être régularisées en phase de négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation est engagée avec les titulaires ayant déposés une offre dans les délais indiqués dans le courrier de mise en concurrence.

Ces derniers recevront un courrier de négociation par voie dématérialisée et devront soumettre leur réponse par retour de mail.

5° Le marché subséquent est attribué à celui ou à ceux des titulaires de l'accord-cadre qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, sur la base des critères d'attribution énoncés dans l'accord-cadre.

L'accord-cadre peut prévoir que l'attribution de certains marchés subséquents ne donnera pas lieu à remise en concurrence lorsqu'il apparaît que, pour des raisons techniques, ces marchés ne peuvent plus être confiés qu'à un opérateur économique déterminé.

Tel est notamment le cas lorsque aucun produit, matériel ou service ne peut être substitué au produit, matériel ou service à acquérir et qu'un seul des titulaires est en mesure de le fournir.

L'avis concerne un Accord-Cadre de fournitures et services.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique, Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
Crédits ouverts aux sections : 101, 111, 120, 130 et 741.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat

(<https://www.marches-publics.gouv.fr/>).

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier sur le site «Plateforme des achats de l'Etat» (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>)

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 (à télécharger sur le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>) ou équivalent :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- De la liste des principaux services sur les trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet de l'accord-cadre.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

L'ensemble des pièces techniques et financières doivent être complétées, signées et retournées par le candidat sous peine d'irrecevabilité de leur offre, à savoir :

* L'acte d'engagement ;

* Le cahier des clauses techniques particulières ;

* Le cahier des clauses administratives particulières ;

* Attestation de visite ;

* Le Bordereau de Prix.

Un Certificat de visite est fourni pour chaque lot, la visite n'est pas obligatoire, celle-ci est laissée à l'appréciation du candidat.

Date limite de remise des offres :

* Le 06 novembre 2024 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures pour chacun des lots :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * Des garanties et de la capacité économique et financière ;
- * Des capacités techniques et professionnelles du candidat ;
- * La liste de prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chacun des lots :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * La diversité de chaque gamme proposée (en entrée de gamme et en haut de gamme) de mobiliers et accessoires bureautiques [40%]
- * Le délai de livraison du mobilier et des accessoires [30%]
- * Le prix de la fourniture proposée [20%]
- * Les performances environnementales [10%]

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci-dessous :

* La qualité du produit au regard du choix des matériaux le constituant, de sa durabilité, de son confort et de sa commodité [40%]

* Le délai de livraison du mobilier et des accessoires [30%]

* Le prix de la fourniture proposée [30%] appréciée à l'aune du :

- Coût de la fourniture proposée ;
- Coût du démontage et enlèvement de la fourniture à remplacer ;
- Coût du déplacement et du montage de la fourniture existante dans les locaux de la CCI.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le Pouvoir Adjudicateur : 2024-040

Renseignements complémentaires :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » : <https://www.marches-publics.gouv.fr/> .../...

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano
20407 Bastia Cedex
Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffes du Tribunal Administratif de Bastia
villa Montépiano, F-20407 Bastia.
E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Tél. (+33) 495328866
Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télécours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 11 octobre 2024.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 11 octobre 2024.

N° 33



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry
CS.10210 - 20293 BASTIA CEDEX
Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]
Adresse Internet : www.2a.cci.fr

Objet de la Consultation :

Marché n°2024-MAPA-040 : « Maintenance du balisage du Mont Sant Angelo - Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte »

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Critères d'attribution :

- 1 - Valeur technique : 60.0 %
- 2 - Prix des prestations : 40.0 %

Date limite de réception des offres : 06 novembre 2024 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 24-116407 du 14/10/2024.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 14/10/2024.

N° 34



CASA COMUNA DI COZZANO
MAIRIE DE COZZANO
20148 COZZANO

PROCES-VERBAL D'ABANDON MANIFESTE

VU les articles L.2243-1 à 2243-4 du Code général des collectivités territoriales.

VU la délibération du Conseil municipal en date du 05 Octobre 2024.

Le Maire de Cozzano a constaté par procès-verbal provisoire l'abandon manifeste de la maison suivante :

- Parcelle n°179, section D, au lieu-dit Purgacinu, appartenant aux héritiers de : PANTALACCI Simon époux de RENUCCI Marie Thérèse.

Le maire constate que cette maison est en ruine n'est plus manifestement entretenue.

Le maire a demandé à M. Philippe GROSSI, architecte D.P.L.G, un état des lieux et les travaux d'urgence à entreprendre.

Le compte rendu de l'expert peut être consulté en mairie aux heures et jours habituels de réception du public.

Fait à Cozzano, le 15 Octobre 2024. Le Maire : JJ CICCOLINI.

N° 35



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22, Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Infogérance des applications informatiques de GF, de gestion RH et de dématérialisation des circuits de validation et/ou signature de la CdC, de ses Agences et offices (groupement de commande).

Numéro de référence : 2024-10DD-0209

Date limite de remise des offres : 15/11/2024 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/10/2024.

N° 36



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

SOCIETE CONCERNEE :

AIR CORSICA
BP 505
Aéroport Napoléon-Bonaparte
20186 AJACCIO CEDEX 2

OBJET DU MARCHE :

Mission légale de Commissariat aux Comptes pour six exercices.

[du 01/01/2024 au 31/12/2029].

Mission complémentaire d'attestation de la comptabilité analytique dans le cadre des conventions de Délégation de Service Public pour quatre exercices [2024.2025.2026.2027].

MODE DE PASSATION :

Marché présenté à l'AG par la Commission des marchés d'Air Corsica après consultation des offres.

Décision prise par l'AG.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Références du candidat : 50%
- Montant des honoraires : 50%

OBTENTION DU DOSSIER :

Par courrier, mail ou retiré :
Mme Dominique LECA / doleca@aircorsica.com
Aéroport Napoléon-Bonaparte
BP 505
20186 AJACCIO CEDEX 2
04.95.29.05.12

Date limite de réception des offres : 15 novembre 2024 à 17 h 00.

Date d'envoi à la publication : 10 octobre 2024.

N° 37



COMMUNE DE MONTICELLO

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

ACCORD CADRE

1/ Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Monticello - 20220 Monticello.

2/ Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire.

3/ Objet du marché : « CONFECTION ET DISTRIBUTION DE REPAS ».

4/ Caractéristiques principales : Marché de fournitures et services - durée des prestations : 3 ans du 06 janvier 2025 au 06 janvier 2028.

5/ Mode de passation du marché : Accord-cadre passé selon les articles L2123-1-2° et R2123-1-3° du Code de la Commande Publique.

6/ Mode de dévolution : Marché non alloti / Variantes : Non

7/ La demande de dossier sur profil acheteur : www.klekoon.com

8/ Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé.

9/ Date limite de remise des offres : mardi 12 novembre 2024 / 11h00

10/ Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :

- article L21412-1 du code de la commande publique
- article R2143-3 du CCP

11/ Critères de jugement des offres :

- 1 - Prix des prestations 40%
- 2 - Valeur technique 40%

3 - Sécurité pandémie - organisation du travail en cas de crise sanitaire 20%

12/ transmission électronique : plateforme klekoon

Tout renseignement technique complémentaire sera à formuler exclusivement par le biais du profil acheteur www.klekoon.com

13/ Instance chargée des procédures de recours :

Ce marché est susceptible de recours dans un délai de deux mois
Ce recours doit être adressé au Tribunal Administratif de BASTIA

Chemin Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

14/ Date d'envoi du présent avis à la publication 14/10/2024.

Le Maire,

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Procédure négociée avec mise en concurrence/Entité adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 443.000 € HT

CCIC/DC/2024.029



NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/ activités portuaires.

Objet du marché : Appel à candidature relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la création d'un aménagement pour le débarquement des chaloupes sur le Port de Commerce de Bastia.

Lieux d'exécution : * Port de Commerce de Bastia

Nomenclature Européenne CPV :

71222000-0 / Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs.
71335000-5 / Etudes techniques

Mode de dévolution du marché : L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixée par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car les dispositions propres aux opérations de construction neuve d'infrastructure définie à l'article R.2431-1 du Code de la Commande Publique ne permet pas l'allotissement.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-12 à R2161-15, R2161-21, R2161-22, R2161-23 du Code de la Commande Publique.

Critères de jugement des offres du marché :

* Montant de la rémunération : 40 %

* Délai : 30%

- Diagnostic
- Avant-Projet Sommaire (APS)
- Avant-Projet Définitif (APD)
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- Elaboration du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

* Valeur technique : 30%

- Méthodologie
- Organisation de l'équipe

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 12 juin 2024.

Nombre de candidature reçue : 05

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire : La procédure est déclarée INFRUCTUEUSE car, après examen et analyse au regard des critères de jugement annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation, l'unique offre reçue n'a pu être retenue, car été jugée inacceptable financièrement.

En effet, le montant de celle-ci excède les crédits budgétaires alloués au marché déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.39

Service auprès duquel le dossier peut être consulté : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex Tel : 04.95.54.44.39

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi. Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 09 octobre 2024.

Date d'envoi du présent avis : le 09 octobre 2024.

SIVOM AMBIANTE DI U FANGO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

SIVOM Ambiante di U Fangu

Correspondant :

M. Le Président du Sivom Ambiante di u Fangu
Hôtel de ville, 20245 Manso
Tél : 04.95.62.02.61
E-mail : sivomaf@manso.fr

Objet du marché :

Réhabilitation d'une maison individuelle

Réhabilitation et habillage du local attenant à la Casa di u Fangu

Caractéristiques principales :

Une visite sur site est préconisée mais pas obligatoire.

Le marché est décomposé en lots :

Réhabilitation maison :

- Lot 4 - Plâtrerie - peinture - Faux-plafond
- Lot 5 - Menuiserie bois - Serrurerie
- Lot 6 - Électricité
- Lot 7 - Plomberie
- Lot 8 - Chauffage

Local :

- Lot 3 - Platerie
- Lot 4 - Menuiserie bois et serrurerie
- Lot 5 - Électricité
- Lot 6 - Ferronnerie

Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :

- * - Lettre de candidature [DC1]
- * - Déclaration du candidat [DC2]
- * - Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels

Critères d'attribution :

Les offres soumises par les candidats seront notées en fonction de critères suivants, chacun étant pondéré comme suit :

* Prix (Poids : 50%) : L'offre financière sera évaluée en fonction de son coût global. Le candidat offrant le prix le plus avantageux recevra la note la plus élevée.

* Expérience, références, moyens humains, matériels, méthodologie et planning (Poids : 50%) : L'expérience du candidat, démontrée par ses références professionnelles, sera évaluée. Les candidats ayant une expérience plus pertinente recevront une note plus élevée. La méthodologie proposée par le candidat pour l'exécution des travaux et le planning prévisionnel seront évalués. Une méthodologie solide et un planning réaliste seront récompensés par une note plus élevée. Les moyens humains et matériels prévus par le candidat seront évalués en fonction de leur adéquation aux besoins du projet.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date d'envoi de la publication :

* 14 octobre 2024

Date limite de réception des offres :

* 14 novembre 2024

Tribunal compétent en cas de litige :

Tribunal Administratif de Bastia.

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 40

N° PC : 2024RJ0130

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/10/2024 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société LYJO SAS, centre commercial Moracchini, Folelli, 20213 PENTA-DI-CASINCA. Commerce de détail d'habillement. 831 620 505 RCS Bastia.

Liquidateur judiciaire : SARL EPI-LOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA.

Date de cessation des paiements le 31/08/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 41

N° PC : 2017RJ4773

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/10/2024 prononçant la modification du plan de redressement de M. TRIAY Michel Jean,

"SOUD'METAL" - Ld Strada Vecchia - Valrose - 20290 BORGIO.
Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

N° 42

N° PC : 2014RJ4237

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/10/2024 prononçant la modification du plan de redressement de la société SAN MIGHELE [SARL], Murato Village, 20239 MURATO.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL DE SAINT RAPT ET BERTHOLET Inte Victoire, Angle Ouest, 70, Rue de la Tramontane, 13090 AIX-EN-PROVENCE.

N° 43

N° PC : 2022RJ5393

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 08/10/2024 prononçant la modification du plan de redressement de la société J N P. [SCI], la Citadelle, 10 rue Saint-Michel, 20200 BASTIA.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA.

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mél : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Objet : Réalisation et livraison de titres restaurant pour le personnel de l'ODARC sur support papier ou format dématérialisé

Référence acheteur : 007/FCS/24

Nature du marché : Fournitures

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 30199770 - Chèques-repas

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics

Secrétariat du Comité
Place Félix Baret
CS 80001 - 13282 MARSEILLE 06
Tél : 0484354554 - Fax : 0484354460
catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 275000 euros

Nombre d'offres reçues : 3

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Date d'attribution : 23/09/24

Marché n° : 07/2024

PLUXEE France, 32 RUE BLANCHE, 75009 PARIS 9

Montant indéfini

Le titulaire est une PME : NON

Envoi le 10/10/24 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

DERNIERES MINUTES

N° 45

SCI ALBA

Société Civile

Au capital de 1600 Euros

Siège social : San Bastiano

Erbalunga - 20222 Brando

R.C.S. Bastia 482 443 090

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective des associés en date du 26/08/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Marie Dominique Innocence WEYTH CASANOVA demeurant au lieu-dit La Croix à ERBALUNGA, 20222 BRANDO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Mme WEYTH au lieu-dit La Croix à ERBALUNGA, 20222 BRANDO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 46

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance, qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date du 4 Février 2019 à OTA, par la SARL ANTHONY BOUTIQUE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 501 657 514, dont le siège social est situé lieu-dit Porto Marine - 20150 OTA, représenté par Mme CINOTTI DALAKUPEYAN Madeleine, demeurant Hôtel Les Roches Rouges - 20115 Piana, à la SARL «MONTE SENINO», immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 489 199 943, située Villa l'Aghja Bianca, route d'Ota, 20150 OTA, représenté par Mr TORMEN Philippe, demeurant Villa l'Aghja Bianca, route d'Ota, 20150 OTA, et portant sur un fonds de commerce de vente de souvenirs, négoce de prêt-à-porter, d'accessoires, d'articles de plages, de bijoux, et de petite restauration à l'enseigne «ANTHONY BOUTIQUE» sis lieu dit PORTO MARINE - 20150 OTA, a pris fin d'un commun accord le 31 octobre 2023.

Pour insertion unique.



N° 47



MAISON PAULINA

SARL au capital de 3000 €

Siège social :

42, Bis Cours Lucien Bonaparte

Parc Bertault - 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 903 981 959

Par décision, l'AGE a adopté les modifications suivantes : Le siège social a été transféré de : " 42, Bis Cours Lucien BONAPARTE - Parc BERTAULT - 20000 AJACCIO " à " Maison PAULINA - N°56 - Hameau de MARGARITOJO - Lieu-dit BOCCA DA COPPIA - 20113 OLMETO ". L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence ; Le reste de l'article restant inchangé.

Mr Dominique MONDOLONI résidant avenue Maréchal JUIN, Parc Azur, Imm le PELICANA, 20090 AJACCIO, demeure Gérant de la société. Mention faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 48

Bistrot Abbatucci

Société à Responsabilité Limitée

En Liquidation

Au capital de 500 euros

Siège :

2, Rue du Docteur Del Pellegrino

20090 Ajaccio

Siège de liquidation :

2, Rue du Docteur Del Pellegrino

20090 Ajaccio

818 100 240 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 septembre 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur David ROTOLONI, demeurant Bât B, 2, rue du Docteur Del Pellegrino, 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2, Rue du Docteur Del Pellegrino, 20090 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 49

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de Débit de boisson - Bar le Rétro sis et exploité au PLACE DE LA CASERNE, 20171 MONACCIA D'AULLENE confiée par acte ssp en date du 15/10/2022 par M. LOVICH Laurent Quartier Pascialella, 20171 MONACCIA D'AULLENE à M. ZURIA Jerome Lieudit Bancarello, 20169 BONIFACIO a pris fin le 04/10/2024 par sa résiliation par acte ssp en date du 01/04/2024.

N° 50



Olivier PELLEGRINI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

Bâtiment A2 - 20200 Bastia

Tel : 04 95 32 05 85

Mail : pellegrini.olivier@orange.fr

FRADE

Société Civile

Au capital de 2000 euros

Siège social : RT 30

A Balanina - 20218 Castifao

833 918 220 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07/10/2024 :

- Eric Marc FRATTI, demeurant Lotissement Communal - 20218 Moltifao, Et, - Francescu Maria PICOURY, demeurant Place du Couvent - 20218 Moltifao.

Ont été nommés en qualité de Gérants pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean-Michel, Simon DE MEYER.

L'article 17-2 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Jean-Michel, Simon DE MEYER sans qu'il soit procédé à son remplacement.

L'avis de constitution de la société a été publié dans le petit bastiais n°707 du 4 au 10 décembre 2017.

Les modifications résultant du présent avis sont les suivantes :

Ancienne mention : Monsieur Jean Michel DE MEYER Ponte Rossu - 20218 PONTE LECCIA (Haute-Corse), est nommé gérant de la Société pour une durée non limitée.

Nouvelle mention : Supprimé par AGO du 07/10/2024

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 51

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 septembre 2024 fait à OLMETO,

Monsieur Joseph, Antoine ETTORI, demeurant 1, Rue des sœurs Galloni d'Istria, 20113 OLMETO a confié à : MIMI, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1000 euros, dont le siège social est 1, Rue des sœurs Galloni d'Istria, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO, sous le n° 95.303.955.

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Restaurant, connu sous le nom de "U Santa Maria" ;

Pour une durée de 1 an à compter du 20 septembre 2024, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,
SAS MIMI,
Le locataire-gérant.

N° 52



Cabinet d'Avocats Associés MUSCATELLI - CRETY MERIDJEN

13, avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia
Téléphone : 04.95.31.35.63
Email : contact@mcm-avocats.fr

Par une ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de BASTIA en date du 25 septembre 2024, Monsieur le Directeur Régionale des Finances Publiques de Haute-Corse a été désigné en qualité de curateur de la succession vacante de feu Marcelle AGOSTINI, décédée à BASTIA (Haute-Corse) le 24 mars 2015.

Tel : 07.78.90.57.11

- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Corsea Nettoyage

N° 53

SCI EMMANUELLI

Société Civile
Au capital de 7622 euros
Siège social : RN 199
20220 L'Île-Rousse
315 475 301 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du RN 199 - 20220 L'ÎLE-ROUSSE au 3, Bd Wilson - C/O Grand Hôtel - 20260 CALVI à compter du 18/09/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 54

ALLINDI SAS

Au capital de 5000 €

Siège social :

6, rue Hyacinthe Campiglia
20000 Ajaccio

828 467 183 00020 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

FIN DE MANDAT CAC

Aux termes d'une AGO du 22/10/2024, il résulte que les mandats de la société COREVAL, Commissaire aux Comptes Titulaire, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Mentions au RCS d'Ajaccio.

N° 56

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Considérant la dissolution par survénance du terme statutaire de la société, constatée par mention d'office au RCS de Bastia le 4 mai 2023, par assemblée générale du 19 septembre 2024, les associés de la société Le Golo, société civile au capital de 1.524,49 euros, sise Zone Industrielle de Lucciana - 20290 BORGIO, initialement inscrite au RCS BASTIA sous le N° 322 148 016, ont désigné Monsieur Jean Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du Liquidateur.

N° 57

Sté EI2LFD

Forme : SAS

Capital : 1000 euros

Siège : 52, Lotissement Les Hesperides

20215 Vescovato

RCS 893 907 279 00010 Bastia

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12/10/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social de (ancien siège), 52, LOT LES HESPERIDES, 20215 VESCOVATO à (nouveau siège), 3, RUE DAVIN, 20000 AJACCIO à compter du 12/10/2024. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

N° 58

SCI PIPA

Société Civile Immobilière

Au capital de 500 €

Siège social : 640, Strada di Pinareddu

20144 Zonza

Sainte Lucie de Porto-Vecchio

RCS d'Ajaccio N° 905 147 526

TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une A.G.E en date du 02 octobre 2024, il a été décidé de transférer le siège social de SAINT-OUEN-DE-THOUBERVILLE (27310), 1, Sente du Bas Pré à ZONZA-SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO (20144), 640, Strada di Pinareddu à compter 02 octobre 2024. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Pour avis,

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 59

P 2 A

Société Civile Immobilière

Au capital de 100 €

Antisanti Village - 20270 Antisanti

524 329 265 RCS : Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 Septembre 2024, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport de la liquidatrice, ont :
- Approuver les comptes de liquidation,
- Donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat,
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour Avis.



Funtana Corsa

source de fraîcheur

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS **ASSOCIATIONS**
ET **COMMUNES**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**SERVICE
GRATUIT**

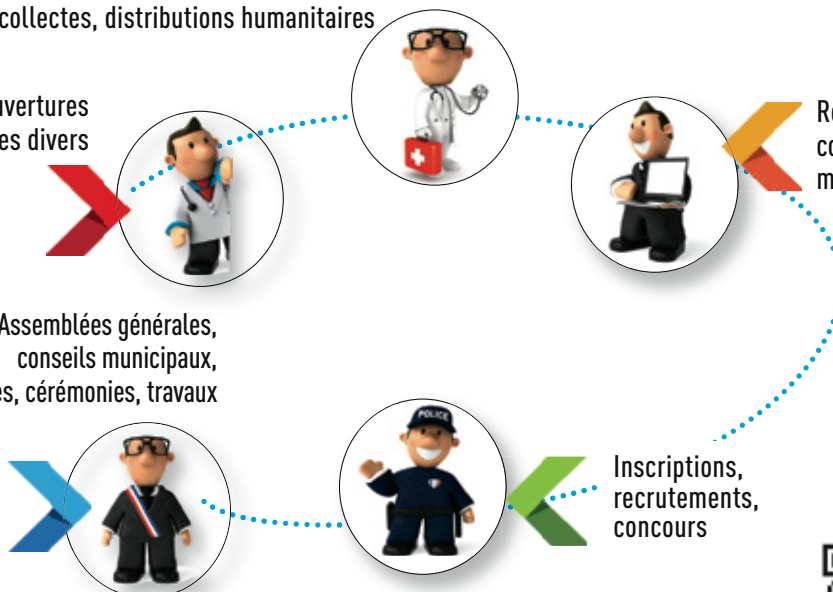
Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers

Réunions,
colloques,
meetings

Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux

Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR **www.icn.corsica/publier-une-info**



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,
j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ Ci-joint mon règlement par

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



BELLA TCHIX

DIX ANS DE CRÉATION



Photos Christophe Giudicelli

En 2014, la marque de bijoux insulaire Bella Tchix voyait le jour. Voilà une décennie désormais que sa créatrice, Clémence Lévêque, dessine, fabrique et commercialise ses créations.

Parcours d'une entrepreneuse qui a réussi à se faire plus qu'une place dans la mode insulaire.

Interview de Christophe GIUDICELLI.

Bella Tchix a dix ans. Comment est née cette aventure?

Bella Tchix, ce sont surtout des rencontres et des coups de bol ! J'étais en Angleterre pour mes études de design et d'anglais. En Angleterre c'est moins cartésien, il y a une certaine confiance. Nous avions accès à des ateliers, des machines, tout était prêté, tout était gratuit, les entreprises nous ramenaient chaque semaine des stocks qu'elles ne consommaient pas. J'ai commencé à fabriquer des formes en plexiglas, à les porter, à les monter en boucles d'oreilles, et je suis rentrée en vacances à la maison où mon entourage a trouvé cela joli et m'a demandé de leur faire des créations. Nous étions en 2013 et je sentais qu'il y avait un truc. Je suis rentrée en France et là j'ai eu accès à un atelier pour une nouvelle formation de design, cette fois-ci j'ai appris à travailler le métal qui offre plus de possibilités mais aussi à créer de façon ergonomique, à penser plus efficient en termes de fabrication. Rapidement, on m'a demandé un packaging, une boîte et là j'ai dit : « Bon, il faut que je monte une entreprise ! »

Et vous la montez... dans un marché saturé !

Cela faisait six mois que je bricolais et je suis arrivée le 10 juillet 2014 à la Chambre des métiers de Bastia pour créer mon entreprise de bijoux : « vous êtes la 10^e ce mois-ci ! ». C'était la mode de l'auto-entreprise. Je me suis enregistrée car cela me sécurisait, ça professionnalisait l'activité mais

en même temps cela restait une activité secondaire pendant mes études.

Et puis est arrivé le festival Creazione ?

J'étais la nouvelle venue, la moins professionnalisée à côté d'entreprises comme Karma Koma ou Benoa. Tout le monde a été bienveillant, on m'a donné des astuces, des conseils. On rencontre des avocats, des directeurs artistiques qui nous guident. On était vraiment dans une émulation et immédiatement j'ai ouvert une boutique éphémère dans la citadelle qui a cartonné.

L'ascension de Bella Tchix est-elle allée très vite ?

Oui et non, c'est allé vite mais je suis une impatiente, une boulimique de travail. Mais il faut faire ça correctement, je ne sortais pas certaines créations car ça ne passait pas les tests. Ensuite, il est vrai que j'ai eu cette visibilité qui m'a poussée sur le devant de la scène et là il fallait assurer.

Dix ans plus tard, la marque Bella Tchix est toujours présente sur le marché, avec des bijoux et une patte identifiable.

Oui ! L'autre jour je faisais mes courses et une dame m'a dit : « ce sont des bijoux Bella Tchix ». Je pense qu'il s'agit surtout de l'honnêteté de la démarche qui fait que je sois encore présente et que la marque existe toujours. Des prix pas trop mi-



robolants, une esthétique d'inspiration insulaire, faune, flore et un côté glamour. J'ai aussi une façon de travailler et une esthétique différente de la joaillerie. Parce que quand vous êtes un bijoutier, vous pensez votre bijou, vous avez une méthode de travail qui est différente. Moi, je suis arrivée en faisant l'inverse, j'ai fabriqué des pièces puis je les ai transformées en bijoux. Je suis graphiste au départ, donc je crée des images, je crée des dessins. Et puis je suis arrivée à un moment où l'on a mis les créateurs en valeur, mais je suis tombée aussi dans une période de forte concurrence.

Justement, comment se démarquer et se réinventer sur une aussi longue période?

À l'époque, c'était un peu chacun qui faisait ce qu'il voulait, avec plus ou moins de qualité. Dix ans plus tard, je suis honorée car Bella Tchix est une marque qui fidélise. Il faut comprendre l'évolution de la consommation et beaucoup écouter ce qui se passe. Et moi, ma force, c'est que mes bijoux continuent d'évoluer et de s'assembler les uns avec les autres.

Si en Corse la marque est installée, est-ce aussi le cas hors de l'île?

On peut trouver mes bijoux en Normandie, j'ai aussi été en vente à Genève, à Saint-Tropez, à Annecy. Des boutiques éphémères à Paris. Ce n'est pas facile, mais nous sommes aidés par la diaspora.

Créateur n'est pas qu'un nom à la mode.

Derrière il y a aussi la cheffe d'entreprise.

J'ai aussi réussi à combiner deux casquettes, celle de la créatrice mais aussi de la gestionnaire d'entreprise, non sans mal. Cela demande beaucoup de sacrifices, ça prend sur le temps familial, le temps amical. Ceux qui survivent, ce sont ceux qui sont couteau suisse. Je suis passée en entreprise il y a quelques années, donc j'ai été obligée de prendre un compte, ça a un coût, mais en fait c'est du temps gagné pour la création, par exemple.

Je suis designer et graphiste donc j'ai des facilités pour tout ce qui est internet et réseaux sociaux. Quand vous avez les bonnes personnes en face, c'est plus facile. Avant, je fabriquais tous mes emballages, maintenant je les achète mais je les ai dessinés et c'est quelqu'un d'autre qui se charge de la fabrication. Il y a aussi ça quand on grandit, on se sépare de petites tâches qui sont chronophages. Mais je reconnais que c'est flippant, surtout financièrement. J'ai eu plein de moments de désillusion mais maintenant, quand je vais voir mon banquier, je n'ai plus les mêmes réponses qu'il y a dix ans. À l'époque, quand j'ai commencé mon mon-

tage économique, j'étais designer en freelance. Je gagnais bien ma vie et ça payait mon hobby, qui ne se finançait pas tout à fait. Pour être sûre d'avoir toujours un toit sur la tête, j'étais rentrée chez mes parents dans ma chambre d'adolescente. C'est un luxe de pouvoir se dire: «je peux rentrer chez mes parents, j'essaye et si au bout d'un an ça ne marche pas, je m'en vais et on arrête». Il faut aussi se poser des limites, il ne faut pas faire faillite, il ne faut pas planter les fournisseurs, il faut se couper le bras avant que la gangrène ne soit trop importante. Quand je suis allée emprunter pour ma première machine, c'était un gros prêt. Il y en avait pour 2000 euros. J'avais fait un conseil de famille, j'ai présenté le business plan, il faut travailler de façon intelligente. Au fur et à mesure que l'on se prend des baies vitrées et que l'on se cogne, on apprend. Par exemple, sur les comportements d'achat de la clientèle. L'argent qui n'est pas dépensé en bijoux, par exemple en période de vacances scolaires comme en octobre ou février. L'importance de la fête des mères aussi et la préparation que cela implique. Il faut aussi toujours s'adapter et se remettre en question, se poser les questions de pourquoi ça n'a pas marché. J'ai fait des formations chez Van Cleef à Paris pour faire du sertissage, de la gemmologie, du moule, pour réfléchir en fait et pour avoir une ouverture d'esprit.

La concurrence est féroce, mais il y a également le problème de la copie. Est-ce facile aujourd'hui de protéger ses créations?

Déposer les créations, c'est cher et cela se répercute sur le prix de vente. Il suffit de micro-différences, de quelques millimètres, d'une couleur différente, d'une autre taille de pierre, d'un rien en fait pour passer outre un modèle déposé. En fait, on peut copier tout le monde pour rien. Et je pense que quand on copie, on s'épuise et on meurt. Quand on crée, on n'a pas le temps de s'ennuyer, on n'a pas le temps de mourir en fait.

Quel est le Graal pour une créatrice de bijoux et comment vous voyez-vous dans dix ans?

Le Graal, c'est de voir ses bijoux portés par les clientes et c'est déjà un bonheur. J'ai déjà vu mes bijoux portés par des présentatrices météo sur des chaînes nationales et d'autres célébrités également. À l'avenir pour moi, l'objectif serait de pouvoir embaucher, ça me permettrait de déléguer un peu et de me concentrer sur la fabrication et la création. De pouvoir aussi laisser quelqu'un gérer mes réseaux sociaux ou encore d'aller démarcher les boutiques. Je souhaiterais pouvoir aussi agrandir la boutique. J'aimerais bien aussi transmettre à la jeunesse. ■

TRANSPORTS

Une ligne à l'année entre Bastia et Toulouse

Air Corsica a lancé une nouvelle ligne à l'année entre Bastia et Toulouse. Rendue possible notamment grâce au récent accroissement et au renouvellement de la flotte de la compagnie régionale [Airbus A320neo et ATR72-600], elle sera assurée à raison de deux fréquences hebdomadaires : les lundis et vendredis ou les vendredis et dimanches, selon la période de l'année. L'offre proposée sera augmentée dès l'été 2025 avec la mise en ligne d'un Airbus A320 d'une capacité de 186 sièges. Présente depuis 2013 sur l'aéroport de Toulouse-Blagnac, Air Corsica y totalise près de 400 000 passagers vers ou au départ de la Corse et escompte atteindre 42 000 passagers sur l'année civile 2024. La ligne Bastia-Toulouse vient s'ajouter à celles déjà mises en place par la compagnie sur Toulouse au départ des trois autres aéroports de Corse : Ajaccio (toute l'année), Calvi et Figari (l'été). Sur l'année 2025, près de 64 000 sièges seront proposés à la vente sur ces quatre lignes. Relier annuellement Bastia et Ajaccio à Toulouse permet selon Air Corsica de satisfaire toute la typologie de clients dans les deux sens (tourisme, affaires, familles, étudiants) y compris sur les mois d'hiver où elle sera le seul transporteur à opérer ces lignes. Le tarif de départ pour un aller simple a été fixé à 69 € TTC. ■ AN

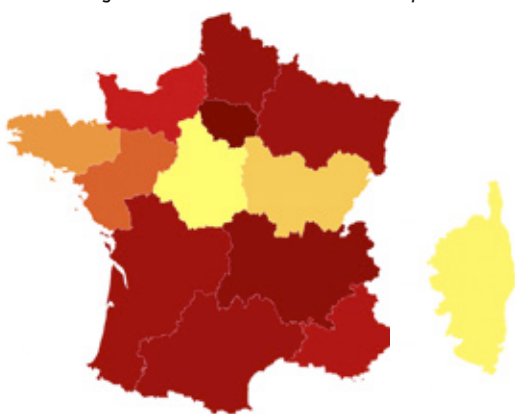
MISE À CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS

La ponction sur la CdC estimée à plus de 24 M€

Dans le projet de loi de finances pour 2025 présenté par le gouvernement le 10 octobre 2024, l'article 64, relatif à « l'instauration et l'affectation d'un fonds de réserve au profit des collectivités territoriales » prévoit que : « à compter de 2025, un prélèvement sera effectué sur le montant des impositions versées aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, aux départements et aux régions dont les dépenses réelles de fonctionnement [...] sont supérieures à 40 millions d'euros ». Le montant total de cette contribution devrait s'élever à 3 milliards d'euros, répartis entre 450 collectivités (communautés de communes, agglomérations, métropoles, départements et régions). L'association Intercommunalités de France, qui regroupe des élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux et fédère près d'un milliard d'intercommunalités de toutes catégories juridiques, s'est penchée sur ce que cela représenterait pour chaque collectivité concernée, en détaillant pour chacune les montants estimés. Ces estimations ont été réalisées à partir des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2023, sachant que les valeurs réelles peuvent ainsi varier au regard des recettes de fonctionnement à venir en 2024. En outre, certaines collectivités bénéficiaires du FPIC pourraient être exemptées selon le gouvernement. S'agissant des régions, L'Île-de-France pourrait être ponctionnée de 81, 3 millions d'euros et la contribution d'Auvergne-Rhône-Alpes serait de 64, 5 millions d'euros. En Outre-Mer, la Martinique perdrait plus de 21, 4 millions d'euros, la Réunion 12, 4 millions, et la Guadeloupe près de 7 millions. La ponction pour la Collectivité de Corse est estimée à 24, 6 millions, plus que Centre-Val de Loire qui est la région métropolitaine affichant le plus bas montant de prélèvement : 23, 9 millions. Selon ces prévisions, la contribution s'élèverait donc à 70,77 € par habitant en Corse contre 9,30 € en Centre-Val de Loire. À titre de comparaison, chaque Francilien contribuerait à raison de 6,60 €. Pour Intercommunalités de France, alors que les intercommunalités sont au pic de leur cycle d'investissement, les ponctions de l'État représenteraient jusqu'à 15 % de leur épargne brute, les obligeant soit à renoncer à leurs projets, soit à s'endetter lourdement pour honorer les marchés qu'elles ont signés et, insiste son président, Sébastien Martin « cette ponction ne fera que fragiliser la capacité d'investissement des collectivités qui avec les entreprises, sont les deux grands investisseurs de notre pays ». ■ AN

PRÉLÈVEMENTS ESTIMÉS SUR LES RECETTES DES RÉGIONS EN 2025

Montant estimé de la ponction imposée aux collectivités sur leur budget en 2025 au titre du « mécanisme de précaution ».



Selon ces prévisions, la contribution s'élèverait donc à **70,77€** par habitant en Corse contre **9,3€** en Centre-Val de Loire. À titre de comparaison, chaque Francilien contribuerait à raison de **6,60€**.

LES CHIFFRES DE LA SEMAINE

480 802

passagers ont transité par les ports de Corse en septembre 2024, contre 481 747 en septembre 2023 soit une baisse de 0, 32 % indique la CCI de Corse. Cette baisse est due à un fléchissement dans le trafic national régulier (- 4, 08 %) alors que le trafic international régulier affiche une hausse de 5, 04 %. Le nombre de croisiéristes en septembre 2024 est quant à lui en hausse de 4, 05 % par rapport à l'an passé. Le cumul de passagers sur les lignes régulières depuis janvier 2024 s'établit à 3 520 775, en hausse de 3, 48 %.

61 %

des travailleurs français ressentent du stress au travail au moins une fois par semaine, selon les résultats de l'enquête People at work 2 024. Un taux en baisse de 10 points par rapport à 2023, toutefois 19 % disent subir un stress quotidien élevé contre 17 % en 2023. Les 45-54 ans (22 %) déclarent les niveaux de stress au quotidien les plus élevés, suivis des plus de 55 ans (20 %). En Europe, la France est le 2^e pays où les salariés sont les plus nombreux à être stressés au quotidien, derrière l'Allemagne (21 %).

53 %

des Français (et 63 % des moins de 35 ans) déclarent présenter au moins un symptôme respiratoire parmi les plus courants (du nez bouché à la toux régulière en passant par la fatigue à l'effort), selon une étude Opinion Way réalisée pour la Fondation du souffle, à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air. 56 % de ceux présentant au moins un symptôme vivent dans des villes de plus de 100 000 habitants et 48 % des 25-34 interrogés déclarent avoir été diagnostiqué ou être sujets à une maladie respiratoire.

SOCIAL

Une résidence pour accompagner les accidentés de la vie

Une période de chômage, une séparation, ou tout simplement les aléas de la vie. Autant de raisons qui peuvent compliquer l'accès au parc immobilier classique. C'est avec l'objectif de garantir l'accès à un logement pour tous, quelles que soient sa situation personnelle et les difficultés rencontrées, que le bailleur Adoma vient d'inaugurer sa première résidence sociale en Corse, Campo di Fiori, le 11 octobre dernier. Situé derrière le stade du GFCA à Mezzavia, ce projet inédit sorti de terre il y a un an est venu prendre la place de l'ancien foyer de travailleurs migrants qui ne correspondait plus aux normes actuelles.

« On a démolé les bâtiments existants pour reconstruire des immeubles beaucoup plus adaptés aux besoins des populations. Avant nous étions sur un foyer où il y avait des unités de vie collectives, où les cuisines et les sanitaires étaient partagés », explique Élise Loliée, directrice interrégionale Méditerranée d'Adoma. Les cinq bâtiments, d'une hauteur de quatre à cinq étages, sont ainsi divisés en 201 logements T1, T1 bis et T2, tous entièrement meublés et autonomes, dont les loyers peuvent tomber à une centaine d'euros charges comprises, une fois les aides sociales appliquées. De quoi donner la possibilité d'offrir à un toit aux publics les plus précaires et isolés. « On a bien sûr accueilli le public qui vivait ici avant, et les logements sont donc pour l'instant essentiellement occupés par des travailleurs maghrébins retraités. Mais au fur et à mesure, nous accueillons aussi des jeunes actifs, des travailleurs pauvres, des demandeurs d'emploi, des couples, ou encore des familles monoparentales », indique la directrice interrégionale Méditerranée. Pour les locataires d'Adoma, le but n'est cependant pas de s'établir sur le long terme dans la résidence. « Adoma se veut un logement tremplin pour que les personnes qui vivent ici se reconstruisent et puissent accéder au parc immobilier classique ensuite », souligne Élise Loliée. Dans cette optique, les équipes d'Adoma sont présentes sur place toute la semaine pour accompagner les résidents dans leurs démarches administratives, faciliter leur accès aux droits, à l'insertion professionnelle et aux soins de santé ou les aider dans la recherche d'un logement pérenne. « Notre objectif est de rendre les gens autonomes », appuie la cadre d'Adoma. Un projet résolument tourné vers l'humain qui a pu voir le jour grâce aux fonds propres d'Adoma, à hauteur de 1746 813 euros, ainsi qu'à des subventions de l'État, de la Banque des territoires, de la Collectivité de Corse et de la ville d'Ajaccio. Signe du besoin prégnant qui existe en matière de logement pour les plus fragiles, tous les logements de Campo di Fiori sont d'ores et déjà occupés. Afin de poursuivre son action, Adoma prévoit de lancer un projet similaire pour reconstruire son foyer du Finosello dans un avenir proche. ■ MP



SPORT ET INCLUSIVITÉ

La Cab crée le village Hand'Emu

Depuis 2020, la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab) s'est engagée à favoriser une société plus inclusive, par le biais de différentes actions. En organisant par exemple, en décembre 2023, une première marche inclusive, Hand'Emu, à destination des personnes à mobilité réduite, de leurs familles et de leurs accompagnants. Face au succès de cette première édition, qui a rassemblé près de 350 personnes toutes générations confondues, la CAB a voulu cette année créer le village Hand'Emu et proposer durant une journée aux personnes en situation de handicap, à leurs familles et accompagnants d'avoir accès à des ateliers d'information et d'activités en lien avec la santé, le sport, les loisirs, le bien-être... Chacun des participants pourra être accompagné dans un parcours personnel. Le 20 octobre 2024, de 10 h à 17 h,



avec la participation d'une quinzaine d'associations et de professionnels de la santé, le site de la Carbonite réunit ainsi plus de trente stands et ateliers découverte conçus pour l'accessibilité de tous, avec des équipements adaptés aux différents types de handicaps physiques ou sensoriels. Également présents, des clubs et acteurs sportifs du territoire, afin de présenter différentes disciplines à travers des ateliers handisports: démonstration de tennis fauteuil, judo adapté, parakaraté, tir à l'arc, équitation adaptée, boccia, information sur les baptêmes de plongée; une initiation à la natation adaptée est également proposée sur inscription. Piloté et organisé par la Cab, ce projet est organisé en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et soutenu par la Maison Sports Santé. Il est parrainé par l'humoriste Eric Fraticelli et le footballeur Ismaël Triki, ancien défenseur du SCB, désormais engagé dans le sport social à Bastia. ■ AN

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

LE CHOIX DES MOTS

La politique passe par des mots. Des mots qui, parfois, restent dans l'histoire. Sans remonter au «*merde*» de Cambronne à la bataille de Waterloo, on peut citer le «*Je vous ai compris*» ambigu du général de Gaulle, la «*fracture sociale*» de Jacques Chirac, le «*Mon adversaire, c'est la finance*» de François Hollande, le «*travailler plus pour gagner plus*» de Nicolas Sarkozy.

Quels mots retiendra-t-on des deux mandats d'Emmanuel Macron (le second se terminera dans deux ans et demi)? Peut-être son goût pour les mots d'un autre temps: «*poudre de perlimpinpin*», «*galimatias*», «*carabistouille*», sans oublier le conseil fait à un jeune homme de «*traverser la rue*» pour trouver du travail.

Mais c'est surtout «*quoi qu'il en coûte*», prononcé au début de la pandémie de Covid-19 en 2020, qui devrait rester. L'expression, maintes fois répétée, est à Emmanuel Macron ce que le sparadrap est au capitaine Haddock: il ne parviendra pas à s'en défaire. Que l'État ait aidé les Français au-delà du raisonnable, nul ne s'en est plaint. À l'époque, personne n'a dit: attention à la dette! Attention aux déficits! Même pas François Bayrou, dont c'est pourtant la marotte.

Fallait-il pour autant dire «*quoi qu'il en coûte*»? Le choix des mots n'est jamais innocent. «*Quoi qu'il en coûte*», ça veut dire qu'on fabrique peut-être des billets dans une arrièr-salle des fêtes de l'Élysée, qu'il y a autant d'argent qu'on en demande. C'est ainsi que l'opinion publique l'a compris: ça ne coûte rien, puisque c'est l'État qui paie! Mais l'austérité menace, les marchés et les agences de notation surveillent la France et son déficit de 6 % de la richesse nationale. Autrement dit: la récréation est terminée.

L'INÉLUCTABLE VIEILLISSEMENT

Aucune citation célèbre ne restera du discours de politique générale prononcé par Michel Barnier le 1^{er} octobre à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas ce qu'on lui demandait: sans majorité, le Premier ministre ne pourra pas faire de miracles. Il faudrait, dans cette période financièrement difficile, une majorité large, unie et volontariste pour engager les réformes et les économies qui s'imposent, au-delà des mesurette et des augmentations d'impôts plus



ou moins déguisées. Il n'y en a pas.

Mais l'étude du discours de Michel Barnier est intéressante par les mots qu'il a prononcés et surtout ceux qu'il n'a pas ou presque pas dits. La liste n'est pas exhaustive: Michel Barnier a prononcé vingt fois le mot «*santé*», douze fois «*sécurité*», neuf fois «*école*», sept fois «*dette*» et «*emploi*», six fois «*industrie*» et «*avenir*». «*Environnement*», «*investir*» et «*immigration*» sont ex-æquo (cinq citations) devant «*frontières*» [quatre fois], «*déficit*», «*impôts*» et «*chômage*» [trois citations chacun].

On relève six fois le mot «*jeunes*» ou «*jeunesse*», «*avenir*», «*climat*» ou «*changement climatique*», quatre fois «*sport*» et une fois «*seniors*». Pour la devise nationale, «*fraternité*» arrive en tête avec six citations, devant «*liberté*» et «*égalité*» [trois chacune].

«*Intelligence artificielle*» a droit à trois citations, «*numérique*» à deux seulement et «*progrès*» à une seule. Mais on cherche en vain «*mondialisation*», dont aucun responsable politique n'a parlé sérieusement depuis trente ans. Enfin, alors que le Premier ministre parle des retraites (neuf fois) et d'immigration, à aucun moment n'apparaît le mot «*démographie*», qui est pourtant au cœur des sujets des vingt prochaines années et devrait être au cœur de toutes les politiques publiques.

Selon les divers scénarios établis par l'Insee, la population française devrait continuer d'augmenter jusqu'en 2044, puis commencer à diminuer. Même dans l'hypothèse optimiste, toujours possible, où la natalité repartirait à la hausse, le nombre de personnes de plus de 60 sera de plus en plus important, représentant plus du tiers de la population en 2050 contre un sur cinq en 2000. Il y aura alors plus de Français de plus de 65 ans que de moins de 20 ans... Mais, dans le discours de Michel Barnier, on ne «*vieillit*» pas.

Au Japon (cinq millions d'habitants en moins depuis 2009), en Corée du Sud (de 51 à 36 millions dans moins de cinquante ans) ou en Allemagne (qui se dépeuplerait depuis 1972 sans l'immigration), le problème est criant. La société va profondément changer de visage. Mais les responsables politiques, installés dans le provisoire, semblent ne pas le savoir. Ou font semblant. ■



Illustration ICN

VU,
LU,
VÉCU...

De Vautrin à Beaudet

On appelle ça «faire une Vautrin». C'est-à-dire nommer une personne à un poste, le lui annoncer, lui demander de s'y préparer pour finalement, trois jours plus tard, ne pas la nommer. La mésaventure était arrivée en mai 2022 à Catherine Vautrin, femme de droite. Emmanuel Macron l'avait vue le vendredi. Il l'avait envoyée voir Jean Castex à Matignon pour régler la succession. Mais, pendant le week-end, des macronistes s'étaient agités car Catherine Vautrin avait voté contre le mariage homosexuel. Le lundi, Emmanuel Macron avait nommé Élisabeth Borne, femme de gauche. On n'avait pas très bien compris la logique politique. Cette année, début septembre, entre Xavier Bertrand et Bernard Cazeneuve, le président a reçu Thierry Beaudet, président du Conseil économique, social et environnemental. Tout était calé pour qu'il soit nommé à Matignon. Finalement, c'est le nom de Michel Barnier qui est sorti du chapeau. On murmure que Nicolas Sarkozy y est pour quelque chose et Thierry Beaudet, ex-futur Premier ministre, assure qu'il n'est pas amer. Quant à Catherine Vautrin, elle est aujourd'hui ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation.

Castex superstar

On l'a vu, pendant les Jeux olympiques, revêtir le gilet violet des agents d'accueil de la RATP pour guider les visiteurs dans le métro. Jean Castex aime le rail et le service de l'État. Il rêve peut-être de la SNCF. En attendant, il a été reconduit à la tête de la RATP par un vote écrasant des députés et des sénateurs. Métros et RER en retard, bus bondés, incidents voyageurs et bagages oubliés constituent son quotidien, car tout ne marche pas aussi bien que pendant des JO exemplaires. Mais pas de grève à l'horizon: les syndicats de ce service public de 41000 salariés aiment leur patron. À l'entendre parler de son travail devant les commissions parlementaires, le 9 octobre, avec son accent chantant qu'on avait découvert pendant le Covid, on se dit que Jean Castex est comme un poisson dans l'eau à la RATP. L'ancien Premier ministre reviendrait-il un jour pour être un recours pour la présidentielle? Prudent et connaissant la politique, il n'a jamais dit «jamais».

Quarante ans après

Lors du procès de Georges Ibrahim Abdallah, en 1986, on vit apparaître en France, avant Vigipirate, des mesures de sécurité draconiennes. Le Palais de Justice de Paris, c'était Fort Chabrol. Condamné pour complicité d'assassinat de deux diplomates, un Américain et un Israélien, Abdallah était alors considéré comme l'ennemi public numéro 1 car suspecté d'avoir aussi commandité les attentats de 1986 sur le territoire français avec les Fractions armées révolutionnaires libanaises [Farc]. Il semble finalement qu'il n'y était pour rien. Fin octobre, il y aura quarante ans qu'il est en prison. C'est le plus vieux prisonnier d'Europe. Ses onze demandes de remise en liberté ont été rejetées jusqu'en 2013, année où la Cour d'appel a donné son feu vert à une libération, mais le Premier ministre Manuel Valls n'a pas signé l'arrêt d'expulsion vers le Liban. Sous la pression des États-Unis, dit-on. Une nouvelle demande de remise en liberté a été examinée le 7 octobre et mise en délibéré au 15 novembre. Pour avoir assisté en 1986 au procès d'Abdallah, aujourd'hui septuagénaire, je garantis qu'il inspirait tout sauf de la sympathie. Il sera difficile de le renvoyer au Liban dans le contexte actuel. Mais quarante ans derrière les barreaux, tout de même...

Comme chiens et chats

L'Allemagne le fait et en a tiré 420 millions d'euros en 2023. Il serait bien étonnant que nul n'y pense en France: une taxe sur les chiens pour financer le nettoyage des crottes. Elle a déjà existé en France, de 1855 à la fin des années 1970. Il y a eu aussi la taxe sur les vélos, les fenêtres ou les pianos, avec même une chanson: «Si tu ne veux pas payer d'impôts, cache ton piano...»

Pour ne pas payer cet impôt, faudra-t-il un jour cacher son chien? Ce n'est pas à l'ordre du jour et l'industrie de l'alimentation pour les animaux de compagnie est prête à dégainer. Mais, dans le grand concours Lépine qui nous vaut déjà 360 taxes et impôts divers comme il y a des centaines de fromages, on peut s'attendre à tout. Sauf à la création d'une taxe sur les chats: face à une telle infamie, Marine Le Pen et ses troupes voteraient immédiatement la censure.

RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et
d'une expérience unique ?*

BALADE À CHEVAL

- Promenade à l'heure ou à la journée
- Baignade dans la rivière avec les chevaux
- Accessible à tous les niveaux
- Toujours en petit comité

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA



☎ 07 77 70 57 72